



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 249-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.320

Déposée le : 17.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Wandfluh (Kandergrund, UDC) (porte-parole)
Zimmermann (Frutigen, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 26.11.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Faire toute la lumière sur ce qui s'est passé dans la région du Blausee

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Mettre en place un dispositif approprié pour vérifier que tous les matériaux polluants entreposés sur le terrain de la gravière ont été éliminés et, à défaut, déterminer quelle autorité doit en assumer la responsabilité (comment se fait-il que les autorités bernoises aient approuvé le plan de gestion des déchets ?).
2. Mettre en place un dispositif approprié pour élucider si une intervention policière a réellement été annulée au dernier moment le 8 juin 2020. Qui a donné l'ordre de ne pas intervenir et pour quelle raison (intérêt supérieur) ?
3. Déterminer clairement la nature de la pollution des eaux souterraines alimentant le Blausee.
4. Prendre des mesures pour que les contrôles ainsi que la protection de l'environnement et de la population soient garantis et prévenir ainsi, à l'aide de dispositifs officiels appropriés, toute violation de la législation sur les déchets spéciaux et les déblais dans les carrières et sur les chantiers du canton de Berne.
5. Mobiliser ses ressources en personnel principalement sur les grands chantiers et faire passer au second plan les petites entreprises.

Développement :

D'après les journaux et une conférence de presse de l'entreprise Blausee AG, la pisciculture du parc naturel du Blausee a subi une pollution des eaux entraînant une mortalité massive des poissons. Les soupçons portent sur des déblais pollués provenant du tunnel de faîte du Lötschberg qui auraient été entrepo-

sés illégalement sur le site de la carrière de la société Steinbruch & Hartschotterwerk Blausee-Mitholz AG (SHB). Or cette carrière est située dans un bassin versant d'eaux souterraines qui alimentent le Blausee. Il serait donc opportun de faire au plus vite toute la lumière sur la situation.

Motivation de l'urgence : Blausee SA s'inquiète de la santé des personnes et de la faune. Par ailleurs, la confiance de la population doit rapidement être rétablie.

Destinataires

- Grand Conseil